



Concevoir et animer un plan d'actions territorial sur l'Economie Circulaire

Cette formation vous permettra d'acquérir les connaissances de base de l'économie circulaire et de monter en compétences sur la conception et l'animation d'un plan d'actions territorial

Code module : ECONOM04

Mis à jour le : 29/03/2024

99%

des stagiaires
recommandent
cette formation

Objectifs de formation

L'objectif général de cette formation est de faire monter en compétences les apprenants sur la conception et l'animation d'un plan d'actions territorial d'Économie Circulaire, ainsi que sur la mobilisation des acteurs de leur territoire, notamment les acteurs économiques. Les grands objectifs opérationnels en termes d'acquisition sont de :

Connaître les enjeux de l'ECi

Savoir élaborer et piloter une politique et un plan d'actions ECi

Savoir mobiliser et convaincre les différents acteurs du territoire (agents, élus, acteurs économiques)

Durée

28h

Public

Cette formation s'adresse aux agents des collectivités territoriales et syndicats de collectivités, évoluant sur des postes de type chargé de mission ou chef de projet territorial de la transition écologique et énergétique, mais aussi de développeur économique.

Pour les sessions organisées en région, la priorité sera donnée aux participants de la région organisatrice.

La Mission HANDICAP de l'ADEME est à votre écoute pour l'accueil et la formation des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. [Nous contacter](#) pour toute demande.

Pré requis

Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs outils de planification (PLPDMA, PCAET, etc.). Poste et situation professionnelle amenant le stagiaire à gérer et mettre en œuvre des actions d'économie circulaire (prévention des déchets, sensibilisation du grand public, communication, développement économique, aménagement du territoire...)

Tarif

Gratuit

Programme

Etape 1 : Module E-Learning

- Partager une vision commune de l'Economie circulaire
- Acteurs de l'économie circulaire au sein des collectivités, se connaître pour mieux travailler ensemble
- Connaître les 7 piliers de l'Economie circulaire

Tutorat amont : accompagnement aux projets personnels de chaque apprenant dans le cadre de ses missions professionnelles
Classe virtuelle obligatoire de 2h

Etape 2 : Module de deux jours en présentiel ou distanciel

- Maturité et outils de l'Economie Circulaire dans les collectivités
- Installer et piloter une démarche d'Economie Circulaire en interne
- Mobiliser et convaincre les acteurs du territoire, mettre en place une gouvernance partagée
- Elaborer son plan d'action, suivre et évaluer

Et tout au long du programme : projections personnelles, priorisations

Etape 3 : Module E-Learning

Contenus "pour aller plus loin" sur la plateforme de e-learning

Tutorat aval : Echanges personnalisés avec le formateur pour suivre les avancées du stagiaire (collectif)

Plaquette de présentation du parcours Economie Circulaire

Modalités pédagogiques

Cette formation est proposée en blended-learning.

Une formation en blended-learning est une formation mixte, à la fois en ligne et en présentiel.

Dans notre cas, elle comprend l'accès à trois grandes étapes et modalités d'apprentissage :

Un e-learning : l'ensemble des contenus pédagogiques sont à parcourir en autonomie

- Une session présentielle de 2 jours : approche collective et participative, avec des apports de contenus théoriques, des témoignages, des méthodes de pédagogie inversée, des échanges entre participants, des méthodes d'intelligence collective.
- Un tutorat à distance, avant et après la session présentielle : des contenus d'accompagnement sont disponibles sur la plateforme de e-learning, et des contacts privilégiés réguliers sont organisés avec les formateurs.

Le tutorat est l'une des spécificités de cette formation. Il permet à chaque stagiaire d'être accompagné dans ses apprentissages. Il se déclinera par des échanges à distance, individuels et collectifs, avec les formateurs. Chaque apprenant est suivi par la même personne tout au long de son parcours.

Modalité d'évaluation

Avant la formation

Le participant complète un questionnaire de positionnement sur son niveau de compétences et de connaissances ainsi que sur ses attentes, en termes d'enjeux, de contenus et d'apports.

Pendant la formation

Au cours de la formation, l'apprenant acquiert les outils qui lui permettent de construire l'analyse stratégique de sa collectivité et de ses réseaux territoriaux.

Ces analyses seront évaluées par le formateur.

A l'issue de la formation

Le formateur valide l'acquisition des connaissances et des compétences du stagiaire.

Le stagiaire complète un questionnaire d'auto-évaluation sur son niveau de

compétences acquises.

Equipe pédagogique

Cette formation a été élaborée pour le compte de l'ADEME, par les cabinets Colibree et Mydiane, avec le concours des cabinets Inddigo, EciTerr et Aktéco.

Les sessions de formation sont animées en alternance par Caroline Valluis (Colibree), Benoit Duret (Mydiane), Céline Pellerin (Aktéco), Frédérique Métivier et Alice Sarra (Inddigo), avec la participation de Cyril Adoue (Inddigo) et Eric Buffo (EciTerr).

ADEME, Agence de la transition écologique - Siège social : 20, avenue du Grésillé – 49004 Angers Cedex 01
RCS ANGERS 385 290 309 00454 - Code NAF : 8413Z - N°Agrément : 52 49 020 78 49 - Site web : www.ademe.fr

Prochaine(s) session(s)

E-learning partie 1 (obligatoire) : Du 30/04/2024 au 11/09/2024

Bureau distant (optionnel, sur rendez-vous) : Le 17/05/2024 de 14h30 à 16h30

Classe virtuelle (obligatoire) : Le 27/05/2024 de 14h00 à 16h00

Présentiel (obligatoire) : Du 04/06/2024 au 05/06/2024

E-learning partie 2 (optionnel) : Du 06/06/2024 au 11/09/2024

Tutorat collectif N°1 (obligatoire) : Le 02/07/2024 ou le 03/07/2024

Tutorat collectif N°2 (obligatoire) : Le 10/09/2024 ou le 11/09/2024

- NORMANDIE - ROUEN
- Date limite d'inscription: 16/04/2024
- Nombre maximum de participants: 15

E-learning partie 1 (obligatoire) : Du 06/08/2024 au 06/12/2024

Bureau distant (optionnel, sur rendez-vous) : Le 23/08/2024 de 14h30 à 16h30

Classe virtuelle (obligatoire) : Le 30/08/2024 de 14h00 à 16h00

Présentiel (obligatoire) : Du 10/09/2024 au 11/09/2024

E-learning partie 2 (optionnel) : Du 12/09/2024 au 06/12/2024

Tutorat collectif N°1 (obligatoire) : Le 10/10/2024 ou le 11/10/2024 de 09h à 12h30

Tutorat collectif N°2 (obligatoire) : Le 05/12/2024 ou le 06/12/2024 de 09h à 12h30

- NOUVELLE-AQUITAINE - POITIERS
 - Date limite d'inscription: 12/07/2024
 - Nombre maximum de participants: 15
-